

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Ahmed BELAIFA.

Bilan Arrêté au 31.12.2011 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2011	2010
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	150 593	185 514
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	263 939	173 291
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	4 285 124	3 714 109
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	210 047	144 292
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	443 839	433 464
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	107 968	101 382
AC7 Autres actifs	(1-7)	54 679	54 914
TOTAL ACTIFS		5 516 189	4 806 966
PA1 Banque Centrale	(2-1)	576 461	85 121
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	151 009	223 481
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	3 712 487	3 497 715
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	581 642	489 311
PA5 Autres passifs	(2-5)	52 330	119 538
TOTAL PASSIFS		5 073 929	4 415 166
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		277 326	229 973
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		64 510	61 403
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	442 260	391 800
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		5 516 189	4 806 966

Etat des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2011
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2011	2010
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	875 341	640 633
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	197 802	139 549
HB 03- Actifs donnés en garantie		567 000	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 640 143	780 182
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</u>			
HB 04- Engagements de financement donnés		348 880	249 763
HB 05- Engagements sur titres		1 049	191
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	(4-3)	349 929	249 954
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus		31 117	-
HB 07- Garanties reçues	(4-4)	776 256	768 581 (*)

(*) Le chiffre de 2010 a été retraité pour les besoins de comparabilité

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2011	2010
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>347 678</u>	<u>330 840</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 259 330	245 421
PR2	Commissions perçues	(5-2) 43 778	44 807
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 19 290	17 805
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 25 280	22 807
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>(176 662)</u>	<u>(160 506)</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (172 092)	(155 854)
CH2	Commissions encourues	(4 570)	(4 652)
PRODUIT NET BANCAIRE		171 016	170 334
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6) (28 544)	(42 312)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7) 238	(1 327)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 793	1 751
CH6	Frais de personnel	(5-8) (52 631)	(40 640)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (12 910)	(11 713)
CH8	Dotations aux amortissements	(5-8) (5 473)	(5 001)
RESULTAT D'EXPLOITATION		73 489	71 092
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) 256	3 095
CH11	Impôt sur les sociétés	(9 235)	(12 784)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		64 510	61 403
	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 510	61 403
	Effet des modifications comptables		(8 560)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		64 510	52 843
	RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)	(5-10) 6,450	6,140
	RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)	(5-10) 6,451	6,140

Etat de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	6-1		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		308 587	303 487
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(158 544)	(149 235)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(8 157)	(22 374)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(591 391)	(802 317)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		197 135	523 343
Titres de placements		(56 136)	(28 222)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(56 874)	(39 209)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(76 296)	(6 216)
Impôt sur le bénéfice		(5 728)	(10 424)
<u>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		(447 404)	(231 167)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6-2		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		27 872	18 723
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(13 386)	28 616
Acquisition / cessions sur immobilisations		(12 059)	(4 879)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		2 427	42 460
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6-3		
Émission d'actions		-	-
Émission d'emprunts		50 000	80 000
Remboursement d'emprunts		(19 253)	(11 198)
Augmentation / diminution ressources spéciales		61 202	47 027
Dividendes versés et autres distributions		(14 050)	(11 956)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		77 899	103 873
Incidence des variations des taux de change / liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(367 078)	(84 834)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	6-4	(69 529)	15 305
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(436 607)	(69 529)

Notes aux états financiers 31 décembre 2011

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 100.000.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 10.000.000 actions de 10 dinars chacune, réparties comme suit:

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	98 882	99%
Actionnaires Etrangers	1 118	1%
Total	100 000	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2011 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont

comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5 Mesures conjoncturelles pour 2011:

1.5.1 Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques N° 2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a comptabilisé en résultat de l'exercice 2011 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit N° 2012-08 du 2 mars 2012.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de **21 066 KDT**.

1.5.2 Réserve des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de **9 483 KDT**.

1.5.3 Classification des engagements:

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2011-04, les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

2- Portefeuille titres

2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Electronique	20%
Coffres forts	4%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de cette méthode d'évaluation est de (197) KDT en 2011.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2011. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2011.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2011 un montant de 150 593 KDT contre 185 514 KDT au 31.12.2010 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	29 338	39 324	(9 986)	(25%)
BCT, CCP et TGT	121 255	146 190	(24 935)	(17%)
Total	150 593	185 514	(34 921)	(19%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	29 638	39 624	(9 986)	(25%)
Provisions caisse	(300)	(300)	-	-%
Sous total 1	29 338	39 324	(9 986)	(25%)
BCT	120 968	146 403	(25 435)	(17%)
Provisions BCT	(569)	(575)	6	(1%)
Sous total 2	120 399	145 828	(25 429)	(17%)
CCP	1 063	446	617	138%
Provisions CCP	(207)	(84)	(123)	146%
Sous total 3	856	362	494	136%
Total	150 593	185 514	(34 921)	(19%)

Il est à noter que certains comptes BCT comportent au 31 décembre 2011 plusieurs suspens débiteurs et créditeurs non apurés. Il est à signaler toutefois qu'un effort extrêmement louable a été fourni par le comité de suivi de l'apurement des suspens signalés sur les comptes BCT devises et qui s'est traduit par l'élimination de 97,7% des suspens antérieurs au 31.12.2010.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2011 un montant de 263 939 KDT contre 173 291 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	59 900	32 147	27 753	86%
Prêts aux établissements bancaires	39 330	13 039	26 291	202%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	12	10	2	20%
Provisions sur les correspondants	(225)	(521)	296	(57%)
Total créances sur les établissements bancaires	99 017	44 675	54 342	122%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 641	7 730	8 911	115%

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Prêts aux établissements financiers	147 253	119 692	27 561	23%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	1 028	1 194	(166)	(14%)
Total créances sur les établissements financiers	164 922	128 616	36 306	28%
Total	263 939	173 291	90 648	52%

Il est à noter que certains comptes de correspondants comportent au 31.12.2011 plusieurs suspens débiteurs et créditeurs non apurés. Il est toutefois à noter que les suspens antérieurs au 31.12.2010 ont été apurés à hauteur de 93,6%.

(1) La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation hors créances rattachées et provisions se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	99 230	-	-	-	99 230
Avoirs en comptes	59 900	-	-	-	59 900
Prêts	39 330	-	-	-	39 330
Etablissements financiers	26 498	33 724	100 549	3 123	163 894
Avoirs en comptes	16 641	-	-	-	16 641
Entreprises associées	10 041	-	-	-	10 041
Autres	6 600	-	-	-	6 600
Prêts	9 857	33 724	100 549	3 123	147 253
Entreprises associées	1 901	4 415	15 228	-	21 554
Autres	7 956	29 309	85 321	3 123	125 709
Total	125 728	33 724	100 549	3 123	263 124

(2) Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

(3) Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2011 et 2010 se présente comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	649 930	553 273	96 657	17%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	3 337 329	2 902 791	434 538	15%
Crédits sur ressources spéciales (3)	297 865	258 045	39 820	15%
Total (*)	4 285 124	3 714 109	571 015	15%

Il est à noter qu'une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique **(2)**.

La ventilation des créances sur la clientèle selon le critère d'éligibilité ou non au refinancement de la Banque Centrale de Tunisie se présente comme suit:

Description	Eligible au refinancement de la BCT	Non éligible au refinancement de la BCT	Total
Créances sur la clientèle	410 000	3 875 124	4 285 124

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2011 comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	637 272	543 723	93 549	17%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	12 658	9 550	3 108	33%
Total	649 930	553 273	96 657	17%

La ventilation des comptes débiteurs de la clientèle hors créances rattachées selon la nature de la relation se présente comme suit:

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	269	637 003	637 272
Total	-	269	637 003	637 272

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 067 727	2 650 499	417 228	16%
Autres concours à la clientèle en devises	269 602	252 292	17 310	7%
Total	3 337 329	2 902 791	434 538	15%

La ventilation des autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (Hors provisions, agios réservée et créances rattachées) selon la maturité restante se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Autres concours à la clientèle	943 312	600 243	1 549 353	648 204	3 741 112
Total	943 312	600 243	1 549 353	648 204	3 741 112

La ventilation des autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (Hors provisions, agios réservée et créances rattachées) selon la nature de la relation se présente comme suit:

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Autres concours à la clientèle	2 475	2 006	3 736 631	3 741 112
Total	2 475	2 006	3 736 631	3 741 112

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	6 402	6 640	(238)	(4%)
Créances sur ressources extérieures	291 463	251 405	40 058	16%
Total	297 865	258 045	39 820	15%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Par ailleurs, la ventilation des crédits sur ressources spéciales hors créances rattachées selon la maturité se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Crédits sur ressources spéciales	41 603	22 597	120 867	109 990	295 057
Total	41 603	22 597	120 867	109 990	295 057

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Montant brut de la créance	502 343	498 559	3 784	1%
Provisions au 31/12/N-1	245 703	215 130	30 573	14%
Dotation de l'exercice	23 609	57 505	(33 896)	(59%)
Reprise de l'exercice	(22 799)	(26 933)	4 134	(15%)
Provision au 31/12/N	246 513	245 702	811	-%
Total net de la créance	255 830	252 857	2 973	1%

La prise en compte de la provision collective au titre des créances saines (C0 et C1), estimée à 21 066 KDT, relève le stock de provisions à 267 579 KDT, détaillé comme suit:

Description	Montant
Provision sur créances classées	246 513
Provisions collectives	21 066
Total	267 579

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Montant brut de la créance	502 343	498 559	3 784	1%
Agios réservés au 31/12/N-1	108 620	105 224	3 396	3%
Dotation aux agios réservés (créances douteuses et non douteuses)	28 303	19 339	8 964	46%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(5 760)	(15 682)	9 922	(63%)
Autres reprises	(123)	(261)	138	(53%)
Total des agios réservés au 31/12/N	131 040	108 620	22 420	21%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	5 100 443	4 321 005	779 438	18%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	502 343	498 559	3 784	1%
Total des engagements (b)	5 602 786	4 819 564	783 222	16%
Agios réservés affectés aux engagements classés	121 557	108 621	12 936	12%
Provisions affectées aux engagements classés	246 513	245 702	811	-%
Total des provisions et agios réservés (c)	368 070	354 323	13 747	4%
<i>Taux de couverture de l'ensemble des engagements (c/b)</i>	6,57%	7,35%	(0,78%)	(11%)
<i>Taux de couvertures des engagements classés (c/a)</i>	73,27%	71,07%	2,20%	3%
<i>Taux des engagements classés (a/b)</i>	8,97%	10,34%	(1,38%)	(13%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	9 483	-	9 483	-
Provisions affectées aux engagements courants (Cir 2012- 02)	21 066	-	21 066	-
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	30 549	-	30 549	-
Total général des provisions et agios réservés (d)	398 619	354 324	44 295	13%
<i>Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)</i>	7,11%	7,35%	(0,24%)	(3%)

(7) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2011:

Secteur d'activité	2011	%	2010	%
I- AGRICULTURE	136 590	2,45%	107 864	2,20%
II- INDUSTRIE	1 532 835	27,47%	1 362 403	28,30%
Mine	25 514	0,46%	7 391	0,20%

Secteur d'activité	2011	%	2010	%
Energie	45 045	0,81%	48 907	1,00%
Industrie agroalimentaire	278 424	4,99%	241 413	5,00%
Matériaux de construction	262 670	4,70%	241 909	5,00%
Industrie mécanique et électrique	293 090	5,22%	246 687	5,10%
Chimie et caoutchouc	207 225	3,70%	171 678	3,60%
Textile	22 265	0,40%	21 587	0,40%
Habillement et cuir	80 089	1,48%	79 716	1,70%
Bois, liège et ameublement	34 755	0,62%	30 901	0,60%
Papier, imprimerie et industrie diverses	130 061	2,34%	124 981	2,60%
Bâtiment et travaux publics	153 698	2,75%	147 233	3,10%
III- SERVICES	3 933 361	70,08%	3 349 297	69,50%
Tourisme	369 384	6,27%	437 227	9,10%
Transport et télécommunication	514 236	9,21%	315 747	6,60%
Commerce agroalimentaire	68 229	1,22%	71 830	1,50%
Commerce matériaux de construction	144 390	2,60%	138 795	2,90%
Commerce quincaillerie et assimilés	128 251	2,29%	118 558	2,50%
Commerce textile et cuir	58 775	1,05%	54 043	1,10%
Commerces divers	492 808	8,83%	457 674	9,50%
Santé	79 757	1,43%	58 890	1,20%
Finance	280 531	5,02%	213 149	4,40%
Loisirs et Cultures	30 632	0,55%	28 735	0,60%
Particuliers	905 453	16,21%	792 566	16,40%
Divers	144 283	2,58%	68 637	1,40%
Promotion immobilière	716 634	12,83%	593 446	12,30%
Total	5 602 786	100,00%	4 819 564	100,00%

(8) Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **15%** du total des engagements de la banque au 31.12.2011.

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2011 un solde de 210 047 KDT contre un solde de 144 292 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres de transaction	3 975	-	3 975	-%
Bons de Trésor	3 975	-	3 975	-%
Titres de placement	206 072	144 292	61 780	43%
Titres à revenu fixe	204 007	142 876	61 131	43%

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Bons de Trésor	163 092	118 432	44 660	38%
Emprunts obligataires	33 730	19 000	14 730	78%
Créances rattachées	7 185	5 444	1 741	32%
Titres à revenu variable	2 065	1 416	649	46%
Actions	2 239	1 565	674	43%
Provisions pour dépréciation des actions	(174)	(149)	(25)	17%
Total	210 047	144 292	65 755	46%

Il est à préciser qu'aucun transfert de titres entre les différentes catégories n'a eu lieu en 2011.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Actions cotées	2 030	1 356	674	50%
Actions non cotées	209	209	-	-%
Total	2 239	1 565	674	43%

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2011 et comparativement à 2010 :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Montant brut des titres de placement	2 239	1 565	674	43%
Provision au 31/12/N	149	5	144	2 880%
Dotation de l'exercice	38	134	(96)	(72%)
Reclassement de provisions	-	10	(10)	(100%)
Reprise de provisions	(13)	-	(13)	-
Provision au 31/12/N-1	174	149	25	17%
Total net des titres de placement	2 065	1 416	649	46%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2011 un solde de 443 839 KDT contre 433 464 KDT au 31.12.2010. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres d'investissement (1)	288 482	296 818	(8 336)	(3%)
Titres de participation (2)	20 993	15 068	5 925	39%
Parts dans les entreprises associées (3)	74 462	62 715	11 747	19%
Parts dans les entreprises liées (4)	8 078	7 770	308	4%
Participation avec convention en rétrocession (5)	51 824	51 093	731	1%
Total	443 839	433 464	10 375	2%

Il est à noter qu'aucun transfert de titres entre les différentes catégories n'a eu lieu en 2011.

Le tableau des mouvements du portefeuille-titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeur brutes au 31.12.2010	Créances rattachées	Provision	Total net au 31.12.2010	Acquisition 2011	Cession 2011	Valeur brutes au 31.12.2011	Créances rattachées	Dotations 2011	Reprise 2011	Provision	Total au 31.12.2011
Titres d'investissement hors Fonds gérés	184 073	7 311	270	191 114	-	39755	144 318	6 265	-	-	270	150 313
Titres d'investissements-Fonds gérés	106 449	794	1538	105 705	33 083(*)	1 550	137 982	1 750	156	131	1 563	138 169
Titres de participation	21 651	-	6 583	15 068	6 312	94	27 869	-	292	0	6 875	20 993
Parts dans les entreprises associées	64 087	-	1 372	62 715	9 213	212	73 088	2 682	-	64	1 308	74 462
Parts dans les entreprises liées	9 970	-	2 200	7 770	16	-	9 986	-	-	293	1 907	8 078
Participation avec convention en rétrocession	49 611	3 890	2408	51 093	3 618	5 312	47 917	4 507	-	1 808	600	51 824
Total	435 841	11 995	14 371	433 465	44 936	7 197	441 160	15 204	448	2 296	12 523	443 839

(*) Inclut les créances rattachées

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Bons de Trésor	134 857	134 953	(96)	-%
Fonds gérés	138 169	105 704	32 465	31%
Encours brut des fonds gérés	139 732	107 242	32 490	30%
Provisions sur fonds gérés	(1 563)	(1 538)	(25)	2%
Obligations	15 456	56 161	(40 705)	(72%)
Obligations brutes	15 726	56 431	(40 705)	(72%)
Provisions sur obligations	(270)	(270)	-	-%
Total	288 482	296 818	(8 336)	(3%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres de participation	27 869	21 651	6 218	29%
Provisions sur titres de participation	(6 876)	(6 583)	(293)	4%
Total	20 993	15 068	5 925	39%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres cotés	6 692	6 692	-	-%
Titres non cotés	21 177	14 959	6 218	42%
Titres de participation	27 869	21 651	6 218	42%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	%	31.12.2011	Provision 31.12.2011	31.12.2010	Provision 31.12.2010
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	-	-
PGH	0,39%	5 000	-	5 000	-
ENNAKEL	0,46%	1 692	(384)	1 692	(87)
UNION DE FACTORING	13,87%	1 387	-	1 387	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	-	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
ALTERMED APEF	3,33%	883	-	706	-
PHENICIA SEED FUND	9,95%	750	(83)	750	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(516)	700	(558)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(287)	588	(328)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,95%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	-	500	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	10,00%	400	-	400	-
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	400	-	400	-
CLINIQUE LA MARSА	10,35%	380	-	380	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	(3)	300	(7)
FCP SMART EQUITY	4,72%	299	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	280	-
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR	1,50%	200	-	200	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	0,09%	200	-	200	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	2,40%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST	0,42%	100	(26)	100	(26)
AUTRES		292	(87)	211	(87)
		27 869	(6 876)	21 651	(6 583)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	73 088	64 087	9 001	14%
Créances rattachées	2 682	-	2 682	-
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 308)	(1 372)	64	(5%)
Total	74 462	62 715	11 747	19%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres cotés	24 101	18 988	5 113	27%
Titres non cotés	48 987	45 099	3 888	9%
Parts dans les entreprises associées	73 088	64 087	9 001	14%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit:

Titre	%	31.12.2011	Provision 31.12.2011	31.12.2010	Provision 31.12.2010
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	43,39%	28 212	-	28 212	-
TUNISIE LEASING	32,36%	24 101	-	18 988	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	30,00%	7 200	-	3 600	-
AMEN SANTE	14,08%	2 200	-	2 259	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
AMEN BEJA	30,00%	1 800	-	1 800	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 208)	1 560	(1 261)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	1 500	-	1 500	(11)
AMEN GAFSA	24,00%	1 122	-	1 122	-
HAYETT	25,00%	1 012	-	513	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	300	-
SICAV AMEN	0,05%	146	(100)	146	(100)
AUTRES		74	-	76	-
		73 088	(1 308)	64 087	(1 372)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	9 986	9 970	16	-%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 907)	(2 200)	293	(13%)
Total	8 079	7 770	309	4%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit:

Titre	%	31.12.2011	Provision 31.12.2011	31.12.2010	Provision 31.12.2010
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 786	-
STE LA GENERALE DE RECOUVR ET DE REALIS DE CREANC	39,63%	2 616	1 907	2 616	2 200
AMEN CAPITAL	60,00%	75	-	64	-
		9 986	1 907	9 970	2 200

(5) Titres en rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	47 917	49 611	(1 694)	(3%)
Créances rattachées	4 507	3 890	617	16%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(600)	(2 408)	1 808	(75%)
Total	51 824	51 093	731	1%

(6) Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2011 (TND)	Résultat net 2011 (TND)
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	4 395 475	816 321
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	616 307	25 269
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,00%	11 427 211	3 949 018
SOGEREC	123 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	39,63%	1 793 709	475 377
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	173 215	48 215

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2011 un solde de 107 969 KDT contre un solde de 101 382 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 083	854	229	27%
Immobilisations incorporelles	5 349	4 504	845	19%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4 082)	(3 466)	(616)	18%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-%
Immobilisations corporelles	103 304	93 077	10 227	11%
Immobilisations corporelles	151 322	140 171	11 151	8%
Amortissement des immobilisations corporelles	(48 018)	(47 094)	(924)	2%
Immobilisations encours	3 582	7 451	(3 869)	(52%)
Immobilisations encours	4 452	8 321	(3 869)	(46%)
Provision sur immobilisations encours	(870)	(870)	-	-%
Total	107 969	101 382	6 587	6%

(1) Aucune garantie ou sûreté n'est consenties à des tiers sur les immobilisations de la banque.

(2) Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2011 un montant de **21 303 KDT**.

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2011 un montant de 54 679 KDT contre un montant de 54 914 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	14 184	21 348	(7 164)	(34%)
<i>Comptes d'attente</i>	14 192	21 346	(7 154)	(34%)
Comptes d'attente de la salle de marché	15 136	13 135	2 001	15%
Comptes d'attente de la compensation	1 121	5 483	(4 362)	(80%)
Autres comptes d'attente	(2 065)	2 727	(4 792)	(176%)
<i>Comptes de régularisation</i>	(8)	3	(11)	(367%)
Autres	40 495	33 566	6 929	21%
Stock de matière, fourniture et timbres	938	645	293	45%
Etat, impôts et taxes	1 569	675	894	132%
Allocations familiales	282	555	(273)	(49%)
Dépôts et cautionnements	117	93	24	26%
Opérations avec le personnel	34 635	27 606	7 029	25%
Débiteurs divers	1 728	1 587	141	9%
Créances sur l'Etat	1 976	2 312	(336)	(15%)
Autres	(750)	93	(843)	(906%)
Total Autres Actifs	54 679	54 914	(235)	-%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 405	9 276	129	1%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 950	8 732	218	2%
Provision sur autres comptes d'attente	455	544	(89)	(16%)
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 171	19 524	(353)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	-%
Provision sur débiteurs divers	2 943	3 270	(327)	(10%)
Provisions sur autres comptes	15 618	15 643	(25)	-%
Total	28 576	28 800	(224)	(1%)

Il est à noter que la rubrique AC7 comporte des comptes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas encore été achevés. La situation au 31.12.2011 se présente comme suit:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de virements devises en instance d'imputation	33 287	40 309
Comptes opérations de compensation	(971)	(443)
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	110	123
Comptes effets à l'encaissement	(1 819)	(2 214)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 100%	8 947	8 549
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	189	22
Comptes devises en instance d'affectation	(24 263)	(39 617)
Escompte chèques TPE et factures provisionné à hauteur de 100%	233	648
Comptes dinars en instance d'affectation	6 111	12 444
Comptes de déséquilibre de la balance	16	14
Comptes "allocations familiales à récupérer	231	325
Compte "Virement valeur mobilière	996	-
Intérêts sur billets de trésorerie	877	1
Cartes de paiement monétiques	757	436
Compensation effets à rejeter	(406)	1 985
Prélèvement factures STEG	320	76
Imputation du solde des billets de trésorerie	(300)	-
Divers effets domiciliés à non caisses	290	(27)
Autres comptes d'actifs non justifiés	635	486
Autres comptes personnel présentés au niveau des comptes autres actifs	87	1 816
Autres comptes Impôts et taxes présentés au niveau des comptes autres actifs	42	220

Par ailleurs, les comptes relatifs aux opérations de SWAP de change sont aussi en cours de justification.

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique est uniquement composé des avoirs de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2011 un solde de 151 009 KDT contre un solde de 223 481 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	150 328	222 094	(71 766)	(32%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	681	1 387	(706)	(51%)
Total	151 009	223 481	(72 472)	(32%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 956	10 758	198	2%
Emprunts auprès des établissements bancaires	139 372	211 336	(71 964)	(34%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	150 328	222 094	(71 766)	(32%)

(1) La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers hors dettes rattachées selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	150 328	-	-	-	150 328
Avoirs en comptes	10 956				10 956
Emprunts	139 372				139 372
Etablissements financiers	681	-	-	-	681
Avoirs en comptes	681				681
Entreprises associées	681				681
Autres	-				-
Emprunts	-				-
Total	151 009	-	-	-	151 009

(2) Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2011 un solde de 3 712 487 KDT contre un solde de 3 497 715 KDT au 31.12.2010 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts à vue	1 104 383	921 956	182 427	20%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 608 104	2 575 759	32 345	1%
Total	3 712 487	3 497 715	214 772	6%

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Epargne	620 339	527 655	92 684	18%
Dépôts à terme	1 913 093	1 986 840	(73 747)	(4%)
Dépôts à terme en dinars	1 697 951	1 812 602	(114 651)	(6%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	9 489	27 181	(17 692)	(65%)

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts à terme en devises	205 177	146 716	58 461	40%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	476	341	135	40%
Autres sommes dues à la clientèle	74 672	61 264	13 408	22%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 608 104	2 575 759	32 345	1%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 104 383	-	-	-	1 104 383
Comptes d'épargne	-	-	-	620 339	620 339
Dépôts à terme	539 562	1 026 304	337 262	-	1 903 128
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	74 672	74 672
Total	1 643 945	1 026 304	337 262	695 011	3 702 522

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 581 642 KDT contre 489 311 KDT au 31.12.2010 se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Emprunts matérialisés	241 698	210 660	31 038	15%
Ressources spéciales	339 944	278 651	61 293	22%
Total	581 642	489 311	92 331	19%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010 :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Emprunts matérialisés	236 660	205 331	31 329	15%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 038	5 329	(291)	(5%)
Total	241 698	210 660	31 038	15%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010 :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Ressources budgétaires	4 846	4 395	451	10%
Ressources extérieures	335 098	274 256	60 842	22%
Total	339 944	278 651	61 293	22%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	4 000	19 671	82 685	130 304	236 660
Ressources budgétaires	3 500	40	212	470	4 222
Ressources extérieures	10 690	22 174	142 635	157 294	332 793
Total	18 190	41 885	225 532	288 068	573 675

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	6 343	4 143	2 200	53%
Comptes d'attente et de régularisation	45 987	115 395	(69 408)	(60%)
<i>Comptes d'attente</i>	<i>(215)</i>	<i>3 176</i>	<i>(3 391)</i>	<i>(107%)</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>(3)</i>	<i>(3)</i>	<i>-</i>	<i>-%</i>
Créditeurs divers	38 763	98 645	(59 882)	(61%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	13 023	74 410	(61 387)	(82%)
Dépôts du personnel	3 859	2 615	1 244	48%
Charges à payer	21 881	21 620	261	1%
Etat, impôts et taxes	6 678	13 125	(6 447)	(49%)
Autres	764	451	313	69%
Total Autres passifs	52 330	119 538	(67 208)	(56%)

Il est à noter que la rubrique PA5 comporte des comptes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas encore été achevés. La situation au 31.12.2011 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs à régler	1 097	508
Trésor tunisien amendes perçues / chèques impayés.	559	553
COMAR remboursement frais médical	108	108
Créditeurs divers.	(107)	2 215
Versement a valoir / prêts contentieux	(1 285)	75
Les comptes 186 "virement reçu"	652	1 553
Les comptes de primes d'assurance/cartes monétiques	266	159
Commissions/garantie de l'État crédits banque mondiale	665	383
Le compte "Hayett cotisation assurance groupe"	205	0
Le compte compensation monétique	672	14
Intérêts à recevoir/crédit consommable par prélèvement	137	24
Commissions perçus d'avance/ billets de trésorerie	125	216

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Versement sicav amen	102	134
C.C.P faveur divers bénéficiaires	74	74
Autres comptes autres passifs	234	1 147
Autres comptes d'impôt et taxes présentés au niveau des comptes autres passifs	11	24
Autres comptes de personnel présentés au niveau des comptes autres passifs	354	317

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à 100 000 KDT composé de 10.000.000 actions ordinaires de 10 dinars chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spéciale et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2010	100 000	10 189	13 438	138 923	57 850	(8 560)	18 133	423	1	61 403	391 800
Affectation du résultat 2010											
Réserves	-	-	44 452	651	-	-	-	-	-	(45 103)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14 000)	(14 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	2 300	-	-	(2 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Autres mouvements sur les Capitaux Propres											
Mouvements sur fond social	-	-	-	-	-	-	(51)	-	-	-	(51)
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 510	64 510
Capitaux Propres au 31/12/2011	100 000	10 189	57 890	139 574	57 850	(8 560)	20 382	423	2	64 510	442 260

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 875 341 KDT contre 640 633 KDT au terme de l'exercice 2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Cautions	391 293	410 060	(18 767)	(5%)
Avais	476 572	224 401	252 171	112%
Autres garanties données	7 476	6 172	1 304	21%
Total	875 341	640 633	234 708	37%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2011 comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Cautions en faveur des banques	115 501	110 042	5 459	5%
Cautions en faveur des établissements financiers	11 586	11 636	(50)	-%
Cautions en faveur de la clientèle	264 206	288 382	(24 176)	(8%)
Total	391 293	410 060	(18 767)	(5%)

L'encours des avais se détaille au 31.12.2011 comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avais en faveur des banques locales	225 000	-	225 000	100%
Avais en faveur de la clientèle	251 572	224 401	27 171	12%
Total	476 572	224 401	252 171	112%

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 139 549 KDT au 31.12.2010 à 197 802 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Crédits documentaires import	192 642	128 795	63 847	50%
Crédits documentaires export	5 160	10 754	(5 594)	(52%)
Total	197 802	139 549	58 253	42%

Les crédits documentaires export confirmés sont en cours de justification.

Note 4.3: Engagements Donnés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 349 929 KDT contre 249 954 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Engagements de financement donnés	348 880	249 763	99 117	40%
Engagements sur titres	1 049	191	858	449%
Total	349 929	249 954	99 975	40%

Note 4.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2011 à 776 256 KDT contre 768 581 KDT au terme de l'exercice 2010. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Les chiffres des garanties reçues tels que présentés dans le hors bilan à fin 2010 ont été rectifiés pour refléter l'encours des garanties admises et ce dans la limite de l'engagement.

5- Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2011 un montant de 259 330 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 174	7 615	(441)	(6%)
Opérations avec la clientèle	239 654	227 625	12 029	5%
Autres intérêts et revenus assimilés	12 502	10 181	2 321	23%
Total	259 330	245 421	13 909	6%

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2011 un montant 43 778 KDT, ont diminué de 1 029 KDT par rapport à 2010 et se présentent comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	21 015	21 486	(471)	(2%)
Opérations sur placement et titres	3 535	3 916	(381)	(10%)
Opérations de change	1 181	1 212	(31)	(3%)
Opérations de commerce extérieur	3 432	3 542	(110)	(3%)
Gestion, étude et engagement	8 287	8 669	(382)	(4%)
Opérations monétiques	4 882	4 767	115	2%
Banque directe	994	820	174	21%
Autres commissions	452	395	57	14%
Total	43 778	44 807	(1 029)	(2%)

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2011 et 2010 :

Description	2011	2010	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	65	-	65	-
Gain net sur titres de placement	7 314	7 521	(207)	(3%)
Gain net sur opérations de change	11 911	10 284	1 627	16%
Total	19 290	17 805	1 485	8%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	7 118	6 169	949	15%
Intérêts et revenus assimilés sur les titres à revenu fixe	7 118	6 528	590	9%
Moins values de cession	-	(359)	359	(100%)
Titres de placement à revenu variable	196	1 352	1 156	(86%)
Dividendes sur les titres de placement	25	9	16	178%
Plus values de cession	196	1 713	(1 517)	(89%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(38)	(134)	96	(72%)
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	13	-	13	-
Moins values de cession	-	(236)	236	(100%)
Total	7 314	7 521	(207)	(3%)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	1 576	2 369	(793)	(33%)
Gain net sur opérations de change sur factures	481	274	207	76%
Gain net sur opérations de change en compte	9 820	8 185	1 635	20%
Gain net sur options de change	-	(592)	592	(100%)
Gain net sur opérations Western Union	34	48	(14)	(29%)
Total	11 911	10 284	1 627	16%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2011 un montant de 25 280 KDT contre 22 807 KDT en 2010. Leur détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	16 537	15 990	547	3%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	6 116	4 340	1 776	41%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 627	2 477	150	6%
Total	25 280	22 807	2 473	11%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	8 845	9 908	(1 063)	(11%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 118	2 506	2 612	104%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	2 574	3 576	(1 002)	(28%)
Total	16 537	15 990	547	3%

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2011 un montant de 172 092 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	17 977	9 830	8 147	83% (*)
Opérations avec la clientèle	125 048	121 909	3 139	3%
Emprunts et ressources spéciales	22 642	18 921	3 721	20%
Autres intérêts et charges	6 425	5 194	1 231	24% (*)
Total	172 092	155 854	16 238	10%

(*) Les intérêts encourus et charges assimilés relatifs à des opérations avec la BCT ont été reclassés de la sous rubrique « Autres intérêts et charges » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers »

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2011 un montant de 28 544 KDT, en baisse de 13 768 KDT par rapport à l'exercice 2010. Son détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	21 875	30 572	(8 697)	(28%)
Perte sur créances apurées	4 940	1 100	3 840	349%
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	1 798	12 084	(10 286)	(85%)
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	(1 426)	1 426	-
Recouvrement des créances radiées	(69)	(18)	(51)	283%
Total	28 544	42 312	(13 768)	(33%)

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2011 un montant de (238) KDT, en baisse de 1 565 KDT par rapport à l'exercice 2010. Leur détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	535	5 825	(5 290)	(91%)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(2 382)	(7 504)	5 122	(68%)
Plus ou moins values de cession sur titres	1 566	2 933	(1 367)	(47%)

Description	2011	2010	Variation	%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA	43	73	(30)	(41%)
Total	(238)	1 327	(1 565)	(118%)

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2011 un montant de 71 014 KDT, en hausse de 13 659 KDT par rapport à 2010. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Frais de personnel	52 631	40 640	11 991	30%
Rémunération du personnel	41 203	30 881	10 322	33% (*)
Charges sociales	8 650	7 739	911	12% (*)
Impôts sur salaires	1 099	977	122	12% (*)
Autres charges liées au personnel	1 679	1 043	636	61% (*)
Charges générales d'exploitation	12 910	11 713	1 198	10%
Frais d'exploitation non bancaires	5 943	5 949	(6)	-%
Autres charges d'exploitation	6 967	5 764	1 203	21%
Dotation aux amortissements	5 473	5 001	471	9%
Total	71 014	57 354	13 660	24%

(*) Des reclassements entre sous rubriques ont été opérés en 2011. Par conséquent, les soldes 2010 ont été retraités.

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2011 et 2010 :

Description	2011	2010	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(191)	(156)	(35)	22%
Impôts et taxes	(250)	(1 060)	810	(76%)
Autres résultats exceptionnels	697	4 311	(3 614)	(84%)
Total	256	3 095	(2 839)	(92%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 est de 6,451 dinars contre 6,140 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Description	2011	2010
Résultat net en KDT	64 510	61 403
Nombre moyen d'actions	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	6,451	6,140

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (69 529) KDT à (436 607) KDT enregistrant une diminution de 367 078 KDT ou 527,95 %. Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 447 404 KDT et par des flux de trésorerie positifs, provenant des activités d'investissement pour 2 427 KDT et des activités de financement à hauteur de 77 899 KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (447 404) KDT au 31 décembre 2011. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 150 043 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 197 135 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 591 391 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 8 157 KDT ;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 56 136 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers, pour 56 874 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 76 296 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 5 728 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

La cession de certains titres d'investissement et la perception des intérêts et dividendes encaissés, partiellement compensés par l'acquisition d'immobilisations corporelles sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 2 427 KDT.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 77 899 KDT provient principalement de l'émission d'un emprunt obligataire pour 50 000 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 61 202 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2011 à (436 607) KDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

7- Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle exerce directement et indirectement sur Amen Bank un contrôle exclusif et ce à travers la détention de **52,52%** des droits de vote de cette dernière;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank **28,79%** des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil d'Administration de Amen Bank, son Directeur Général et ses Directeurs Généraux Adjointes ainsi que les membres proches de leurs familles ;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2011

Société «PGI Holding»

- 1 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2011 s'élève à 101 KDT (HT).
- 2 La banque a conclu avec la société PGI Holding une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la banque dans le domaine de développement, le domaine informatique et en

matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la banque avec un plafond de **150 KDT** hors taxe. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à **150 KDT** (HT)

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2011 s'élèvent à **17 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à **382 KDT**;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations patronales versées à la COMAR au titre de 2011 s'élève à **1 644 KDT**.

SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes:

- 1 Trois nouvelles conventions de gestion de fonds portant sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **29 MDT**. En vertu de ces conventions, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.
- 2 Huit (8) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **79 383 KDT**. La commission de gestion au titre de 2011, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **794 KDT** (HT).
- 3 Une convention en vertu de laquelle la banque est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2011 s'élève à **104 KDT** (HT).

Société «Tunisie Leasing»

L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing dans laquelle Amen Bank détient **32,36%** du capital et souscrit par cette dernière s'élève au 31 décembre 2011 à **7 600 KDT**. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à **547 KDT**.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de

la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars**.

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient **29,85%** du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2011 s'élève à **439 KDT** (HT). En outre, cette société a engagé en 2011 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **604 KDT** (HT).

Amen Project

Amen Bank a conclu avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient 53,01% du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de **40 KDT** hors taxes;
- une commission fixe de **2 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à **7 KDT** hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention ont totalisé un montant de **20 KDT** (HT) en 2011.

Cette convention a pris fin en juin 2011.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2011 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5 (HT)% de l'actif net	1 388 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net	503 KDT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'audit	
	Charge 2011	Passif au 31/12/2011	Charge 2011	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	200 000	-	230 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	200 000	-	230 000	230 000

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	615 786	56 408	401 346	1 153 459	226 251	904 125
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	615 786	56 408	401 346	1 153 459	226 251	904 125

Note 7-2: Passifs éventuels

En 2010 et 2011 La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. Le résultat de la vérification, notifié à la banque, est de 28,4 millions de Dinars. Ces redressements ont été effectués sur la base d'une interprétation administrative non opposable. Ils concernent notamment le poste réinvestissement exonéré. Dans ses réponses, la banque a démontré qu'elle s'est conformée strictement à la législation en vigueur en ce qui concerne le chef de redressement précité. Malgré que les résultats de la vérification fiscale ne sont pas fondées juridiquement, la banque a constitué une provision de 2,2 millions de Dinars. Par ailleurs, la dette fiscale, s'élevant à 0,2 millions de Dinars, inhérente aux chefs de redressement acceptés a été liquidée en totalité en 2012 et impactés sur les états financiers de 2011.

Note 7-3: Note sur la liquidité

L'assèchement de la liquidité a commencé à être ressentie dès les premiers mois de l'année 2011, avec tout d'abord une tendance assez expliquée de thésaurisation. Ensuite l'avènement des revendications sociales des grèves et des sit-in a porté un coup dur à la trésorerie des entreprises et plus particulièrement publiques. Parallèlement, des mouvements d'arrêts de travail a touché les dépôts collectés auprès des institutionnels. De même la baisse de l'activité et l'arrêt des opérations de collecte de fonds a réduit substantiellement la liquidité au niveau des caisses sociales. Ces effets conjugués ont entraîné la détérioration du ratio de liquidité à un niveau inférieur au minimum réglementaire. Au 31/12/2011, le ratio de liquidité s'est établi à 68,9% contre 83,6% à fin 2010. Pour palier à ces contraintes majeures, Amen Bank a mis en place un plan d'action comportant notamment : l'adossement des crédits à moyen et long terme aux ressources spéciales adaptées, la réduction du poids des gros tickets et l'amélioration des placements longs, le suivi minutieux de l'évolution des petits déposants par agence et par zone et le coaching journalier des exploitants, la mobilisation des dépôts en devise, l'optimisation de la gestion des appels d'offres, le lancement d'un emprunt obligataire 2012 subordonné et l'activation du déblocage des lignes extérieures.

Note 7.4 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 03/05/2012. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **442 260 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **64 510 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 4.2), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de **29 578 KDT**. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion avec réserve exprimé ci-haut, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
 - certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 9 483 KDT, ont fait l'objet de réservation ; et
 - une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 066 KDT.
- La banque a comptabilisé, de façon forfaitaire, au titre des engagements inférieurs à 15 KDT, une provision additionnelle de 8 312 KDT en plus de celles requises en application des règles usuellement appliquées par la banque.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2011 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2011 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Mai 2012

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

MTBF *membre de*
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

II- RAPPORT SPECIAL

AMEN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- 1** Une nouvelle convention de participation aux frais du siège a été conclue en Juillet 2011 avec la société PGI Holding qui détient **21,73%** du capital de la banque.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la banque dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à **150 KDT (HT)**

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05.05.2011.

- 2** Trois nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues en décembre 2011 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **29 MDT**. En vertu de ces conventions, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 03.02.2011 et le 27.10.2011.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding qui détient **21,73%** du capital de la banque une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2011 s'élève à **101 KDT** (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **28,79%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux propriété d'Amen Bank. Les revenus de loyer de ces immeubles au titre de 2011 s'élèvent à **17 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à **382 KDT**;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2011 s'élève à **1 644 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Huit (8) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **79 383 KDT**. La commission de gestion au titre de 2011, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **794 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18.06.1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2011 s'élève à **104 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars.

Société «Tunisys»

Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle la banque détient **29,85%** du capital, du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2011 s'élève à **439 KDT** (HT). En outre, cette société a engagé en 2011 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **604 KDT** (HT)

Amen Project

Le 12 Mars 2010, Amen Bank a conclu, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient **53,01%** du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de **40 KDT** hors taxes;
- une commission fixe de **2 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à **7 KDT** hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention ont totalisé un montant de **20 KDT** (HT) en 2011.

Cette convention a pris fin en juin 2011.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2011 se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2011 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 388 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	503 KDT

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaille comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration datant de 2004.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés au Vice Président Directeur Général et aux trois (3) Directeurs Généraux Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration. Ces rémunérations et avantages sont composés de salaire annuel fixe, de prime de bilan complémentaire, de gratification de fin d'année, de prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence au titre des filiales.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'audit	
	Charge 2011	Passif au 31/12/2011	Charge 2011	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	200 000	-	230 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	200 000	-	230 000	230 000

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	615 786	56 408	401 346	1 153 459	226 251	904 125
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	615 786	56 408	401 346	1 153 459	226 251	904 125

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 Mai 2012

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

MTBF *membre de*
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA